

RÈGLEMENT INTÉRIEUR Saison 2012/2013

Association

- Le CEMA est une association loi 1901, conventionnée par la municipalité d'Aubenas et le Conseil Général. Il est nécessaire d'être adhérent de l'Association pour pouvoir s'inscrire dans des cours de musique.
- Les adhérents sont réunis annuellement lors d'une Assemblée Générale, qui a lieu courant février. La date est affichée 15 jours à l'avance dans le bureau du CEMA.

Fonctionnement des cours

- La date de début des cours est fixée pour cette année au lundi 17 septembre 2012, le cycle suit ensuite le calendrier scolaire jusqu'à fin juin.
- Chaque élève inscrit en cours d'instrument bénéficiera de 30 cours en 2012/2013.
- Dans la mesure du possible, les absences des professeurs sont signalées auparavant.
- En cas d'absence d'un professeur, le cours est, soit assuré par un remplaçant, soit rattrapé par le professeur.
- L'élève s'engage à suivre très assidûment et régulièrement les cours d'instrument et de formation musicale auxquels il est inscrit.
- Les absences doivent être signalées préalablement au professeur ou à la Directrice.
- Les élèves sont tenus de respecter les horaires.
- Les parents des élèves ne sont admis dans les cours de leurs enfants qu'avec l'accord exceptionnel du professeur. Les discussions avec le professeur ne pourront avoir lieu au détriment d'autres élèves.
- En plus des cours hebdomadaires, les élèves sont invités à participer gratuitement à des auditions et à des activités collectives selon leur niveau (orchestre, jazz, musique de chambre, ateliers divers). Un concert avec des musiciens professionnels est organisé au printemps 2013 et un concert de fin d'année en juin 2013. Des classes de maître et des stages sont proposés régulièrement et les dates et lieux sont affichés à l'avance dans le hall d'entrée.
- La progression des élèves sera évaluée de façon continue.

Instrument et Matériel

- L'élève doit posséder l'instrument qu'il choisit d'étudier, ou avoir la possibilité de travailler sur un instrument prêté. L'école met à la disposition des élèves débutants, moyennant une participation, un certain nombre d'instruments pendant un trimestre afin qu'ils aient le temps de se déterminer sur l'acquisition d'un instrument leur appartenant.
- L'achat de méthodes et de partitions de musique est à prévoir par l'élève, sur les conseils du professeur. Le matériel de solfège doit impérativement être acquis au complet pour le jour de la rentrée.
- En aucun cas, l'école ne sera responsable de la perte ou du vol du matériel personnel ou d'instruments.

Photographie

- Les enfants sont susceptibles d'être pris en photo au cours des événements de l'année (concerts, auditions). Vous autorisez l'utilisation et la diffusion de ces photos pour l'Ecole sur le site Internet et divers articles de presse.

Discipline et comportement

- Le CEMA est locataire de son local et utilise occasionnellement d'autres lieux : il est indispensable que tous en prennent soin, soient attentifs à ne rien dégrader, et à ne pas provoquer d'accident. Les élèves et leurs parents seront responsables des dégradations qu'ils pourraient occasionner.
- Un comportement excessif conduirait à l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève.
- Une assurance collective a été prise auprès de ALLIANZ Assurance. Elle couvre l'année scolaire en responsabilité civile, dommages aux locaux et aux personnes.

- Les cours commencent et finissent à l'heure prévue.
- Nous ne sommes pas responsables des enfants en dehors des heures de cours et de nos locaux. Les parents doivent amener et récupérer leur enfant à l'heure exacte ; à l'école 55 boulevard Jean Mathon 07200 AUBENAS dans la salle de cours ou dans les autres lieux qui sont précisés pour les circonstances exceptionnelles.

Paiement

- L'inscription aux cours (ou autres activités) est annuelle, ainsi que l'engagement des professeurs. Aucun remboursement ne sera accordé en cours d'année.
- Le paiement de l'année scolaire se fait en totalité à l'inscription. Toutefois, il est possible de remettre trois (ou quatre chèques) qui seront prélevés début octobre, début janvier et début avril (et début juin).
- En outre, il faut régler l'adhésion à l'Association.
- Tout élève absent à ses cours ne pourra en aucun cas exiger le remplacement ou le remboursement.
- En cas de classe de neige ou de classe verte, les cours ne sont pas remboursés.

Tout courrier pourra être adressé au Siège de l'Association :

CEMA 55 Boulevard Jean Mathon 07200 AUBENAS

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.

AUBENAS le :

L'élève Signature

Les parents Signature

Permanence les mardi, mercredi et vendredi de 10h à 17h. Tel :04 75 35 18 33

Lieux des cours : 55 boulevard Jean Mathon 07200 AUBENAS